

2016-06-065-DGS

nomenclature: 3.5.1

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JUIN 2016

### OBJET : DECLASSEMENT DE L'ESPACE JACQUES DUCLOS

L'an deux mille seize, le vingt-deux juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

### PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, M. AJA, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme DUPRE	procuration à	Mme BIRLES
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
M. LECERF	procuration à	Mme SAINT-AUBIN
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme MONTAUCET	procuration à	Mme BISBAU

### ABSENTS EXCUSÉS

Mme FAURE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 32



## **2016-06-065-DGS - DECLASSEMENT DE L'ESPACE « JACQUES DUCLOS »**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22 juin 2016 le Conseil Municipal a constaté la désaffectation, depuis le 10 juin, de l'espace « Jacques Duclos » édifié sur les parcelles communales cadastrées AI n°283, 284 et 285.

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques précise qu'un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public ne fait plus partie du domaine public à compter de l'acte administratif constatant son déclassement.

Ainsi, dans la perspective du projet Héphaïstos, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déclasser l'espace « Jacques Duclos » situé sur les parcelles cadastrées AI n°283, 284 et 285, et de les intégrer ainsi dans le domaine privé communal en vue de leur prochaine aliénation.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l' article L 2121-29

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment l'article L 2141-1

### **DÉLIBÈRE**

**DECIDE** de déclasser du domaine public communal l'espace « Jacques Duclos » situé sur les parcelles cadastrées AI n°283, 284 et 285, et de l'intégrer dans le domaine privé communal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

**Vote: 32**

Pour: 30

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 23 juin 2016

Le Maire

